Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document

FR-BIO-16.250-0028740.2023.004

I.2 Type d'Opérateur

☑ Opérateur

☐ Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs

Nom	**SENAC Lucie**		
Adresse	**Beauregard 33690 Cours-les-Bains**		
Pays	**France**	Code ISO	**FR**

I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle

Autorité	**QUALISUD (FR-BIO-16)**		
Adresse	**6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande**		
Pays	**France**	Code ISO	**FR**

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

- Production
- Préparation

I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production

- (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux

  Méthode de production:

  – production biologique, sauf durant la période de conversion

- (b) Animaux et produits animaux non transformés

  Méthode de production:

  – production durant la période de conversion

- (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine

  Méthode de production:

  – production de produits biologiques

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date, lieu

Date	**06 décembre 2023 11:16:11 +0100 CET**	Nom et signature	**QUALISUD** Digitally signed by: QUALISUD (QUALISUD) Date: 2023-12-06 10:16:12 UTC
Lieu	**Marmande (FR)**		

I.8 Validité

Certificat valable du **28/02/2023** au **31/12/2024**

DÉLIVRÉ

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits

Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Fraises		Biologique
Orges : Blé		Biologique
Orges		Biologique
Fèves, sèches (yc féveroles)		Biologique
Tournesol		Biologique
Autres : Verger		Biologique
Autres : MDI		Biologique
Jachère, gel annuel entrant en rotation		Biologique
Prairie temporaire : PPAM		Biologique
Prairie temporaire		Biologique
Zone de cueillette de plantes à parfum aromatiques et médicinales sauvages		Biologique
Plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques		Biologique
Tomates		Biologique
Courgette		Biologique
Aubépine		Biologique
Bardane		Biologique
Callune		Biologique
Prunelier		Biologique
Menthe		Biologique
Cynorrhodon		Biologique
Achille millefeuille		Biologique
Epicea		Biologique
Frêne		Biologique
Genévrier		Biologique
Millepertuis		Biologique
Noisetier		Biologique
Origan		Biologique
Pissenlit		Biologique
Angélique		Biologique
Plantain		Biologique
Serpolet		Biologique
Romarin		Biologique
Sureau noir		Biologique
Thym		Biologique
Tilleul		Biologique
Laurier		Biologique
Ortie		Biologique
Akébia		Biologique
Chèvrefeuille comestible		Biologique
Eleagnus		Biologique
Verveine		Biologique
Amelanche		Biologique
Mûres		Biologique
Argouse		Biologique
Basilic		Biologique
Framboise		Biologique
Myrtilles		Biologique
Cassis		Biologique
Thym		Biologique
Sureau		Biologique
Houblon en cônes		Biologique
Autres boissons non alcoolisées : Boisson pétillante au sirop de fraise, Bull'Fraise		Biologique
Autres boissons non alcoolisées : Limonade, Limonade MOUSTOUS		Biologique
Autres boissons non alcoolisées : sirop de fruits et plantes (fraises, framboisiers, cassis, menthe, verveine, rom		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière ambrée, MOUSTOUS La Konix		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blonde, Loco Loca		Biologique

DÉLIVRÉ

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits

Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière ambrée vieillie en barrique, Le dooze		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blanche à la pastèque, Onze Fructidor		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière brune vieillie en barrique, Sombre Pikrate		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière rousse, Rouste		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blonde triple, Triple Buse		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière brune, Marée Noire / Tonkaoua		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière brune au sarrazin, Moustous brune/ D'zyn Dzyn		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blanche de fermentation spontanée, la gueuzyboun		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière Blanche, Blanche F acacia		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blanche, Acacid		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blanche, MOUSTOUS blanche/ Mouss'douce		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blonde triple vieillie en barrique de Sauternes, Triple Fuze		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière ambrée, MOUSTOUS Ambrée/karabok		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière à l'abricot vieillie en barrique, l'abricole		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière ambrée, RBW		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière brune lambic, la bachibouzouk		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blanche , PEACE MAMIE		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blonde , minimouss		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : bière brune aux chataignes, brune aux chataignes		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière ambrée callune, ambrée callune		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blanche IPA , cascadiou		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blonde avec malt maison houblon sauvage et miel de ruche , La sauvajaune		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : cervoise sans houblon, la sourvoise		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière Brune, El Coco		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière ambrée à la cardamome , la mome		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blanche à la cannelle, la canaille		Biologique
Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie : Bière blonde, MOUSTOUS blonde/Toute saison		Biologique
Autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel) ; mélanges de boissons alcoolisées : Frenette		Biologique
Fruits confits : zeste de citron		Biologique
Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : cuir de fraise (pate de fruit sechée)		Biologique
Jus de pomme		Biologique

DÉLIVRÉ

II.2 Quantité de produits

II.3 Informations sur les terres

II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation	**COFRAC**
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	**https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf**

II.9 Autres informations

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par l'INAO.

DÉLIVRÉ